

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 26 Janvier 2006

Etaient Présents : Tous les conseillers municipaux sauf DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique, ANGUENOT Daniel qui a donné pouvoir à BRIE Gérard, LOUVET Jacques et MICHEL Sylvie.

Communauté de Communes Vaîte-Aigremont

Le Maire a donné compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire qui a eu lieu le 23/01/06 à Champlive. La prise en charge de l'investissement des écoles a fait l'objet d'un vote de principe. Une petite majorité s'est dégagée en faveur de l'intégration de cette compétence ; les avis étant partagés.

Rappelons que le conseil municipal de Roulans s'y oppose, demandant que le fonctionnement et l'investissement des écoles reviennent en gestion de proximité (avec commune ou syndicat).

Le Président de la CCVA (M. Yannick DESSENT) doit à présent recueillir l'avis de M. le Préfet quant à la suite à donner à cet important dossier.

■ Préparation Budget Primitif 2006

1/ Indemnité des Elus

A la demande du Maire, le conseil municipal fixe les indemnités pour les élus à compter du **01/01/2006** comme suit :

- Maire : maintien au taux de 33 % de l'indice brut 1015- majoré 820
- Adjointes : Passage de 6,60 % à 7,60 % de l'indice 1015/820 pour chacun des trois adjoints, à savoir : Michel LABOURIER, André GARNIER et Gérard BRIE

2/ Actualisation Tarifs Communaux

Les tarifs 2006 sont adoptés à l'unanimité comme suit :

	Pour mémoire 2003	Pour mémoire 2004	Vote 2005	Vote 2006
Location Salle 1^{er} Etage				
PARTICULIERS				
Le week-end pour les roulanais	120	120	120	120
Le week-end pour les extérieurs	150	150	150	150
L'après-midi (ou apéritif seulement)	55	55	55	55
Location Vaisselle	25	25	25	30
Cautions	300	300	300	300
ASSOCIATIONS : Location	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cautions	153	153	153	300
Location Salle C.C.V.A. /Par an	300	300	300	300
Location Brocante				
Location Brocante Particuliers		120	120	120
Location Brocante Périscolaire	Sans objet	Sans objet	2 880	Tarifs CAF
Location Salle 22 grande rue				
Sytteau				80 €/mois
Location Salle de Mairie (rez de chaussée)				
Pour réunion			40	40
Cours d'accordéon : par an	150	150	150	150
Cimetière				
Concession pour 30 ans de 3 m2	100	100	105	105

Caveau pour 30 ans de 3 m2	200	200	210	210
Caveau pour 30 ans de 5 m2	300	300	315	315
Concession Columbarium – 30 ans	610	610	610	610
Droit de Stationnement				
Vente Pizzas – Poulets – Kebab/mois	16	16	16	16
Commerçants ambulants - 1 passage	32	32	35	35
Grands manèges	31	31	31	31
Petits manèges	16	16	16	16
Petits stands	7	7	7	7
Atelier de Distillation				
Pour les roulanais – la journée	18	18	18	18
Pour les extérieurs – la journée	25	25	25	25
Tarifs Divers				
Location Salle Percepteur – par an	200	200	200	200
Gardiennage Eglise	296	296	300	300
Location Sono	30	30	30	30
Caution Sonorisation	300	300	300	300
Location 1 table	3	3	3	3
Location 1 banc	2	2	1	1
Location Remorque	30	30	30	30

3/ Subventions aux Associations

Le montant des subventions 2006 est arrêté ainsi :

	CA 2003	CA 2004	CA 2005	BP 2006
Amiral Jean de Vienne	215	215	215	220
Amis d'Aigremont	215	215	215	220
Anciens Combattants	54	54	54	55
A.I.S.C.R.	215	215	215	220
Club de l'Amitié Roulanaise	215	215	215	220
Comité Local d'Animation	215	215	215	220
Donneurs de Sang	122	215	215	220
Football-Club d'Aigremont	215	215	215	220
Gars d'Aigremont	215	215	215	220
Parents d'élèves – COMPER	215	215	215	220
Prévention Routière	46	46	46	46
Souvenir Français	54	54	54	55
Sports et Loisirs	215	215	215	220
Tennis-Club Roulans-Poulig.	0	215	215	220
Subventions Exceptionnelles				
Déficit 14 Juillet – CLAR	762	265	230	300
Noël des Enfants – COMPER	1 080	1 080	1 080	1 100
Ecole de Musique – CLAR	2 477	2 658	2 275	2 832
Achat Sapins – COMPER	95	95	125	120
TOTAL	6 837	7 271.26	6 444	6 928

4. Plan Local d'Urbanisme : Clôture Enquête Publique

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique ouverte pour approbation du PLU est close depuis le lundi 23 janvier 2006 – 18 h. Il donne compte-rendu des 11 observations notifiées sur le registre et invite les conseillers municipaux, qui devront se positionner ultérieurement à leur sujet, à les consulter en détail en mairie avec le plan à l'appui.

Il convient à présent d'attendre le rapport du Commissaire-Enquêteur avant de poursuivre la procédure.

5. Syndicat Scolaire Roulans-Marchaux **Modification des Statuts**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en séance du comité du Syndicat Scolaire de Roulans-Marchaux du 05/12/05, le Président a fait part de son souhait, suite au constat des récurrents problèmes de quorum, de modifier l'article 6 – alinéa 2 – des statuts relatif à la répartition des sièges et l'article 6 – alinéa 3 – des statuts relatif au délai de convocation des délégués en cas d'absence de quorum. L'assemblée délibérante du syndicat, à l'unanimité, a décidé d'engager une consultation des communes afin qu'elles se prononcent sur ces modifications statutaires.

Conformément aux articles du code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 5211-20, L. 5211-20-1 et L. 2121-17, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier l'article 6 – alinéa 2 et 3 des statuts du syndicat scolaire de Roulans-Marchaux en :

1/ acceptant de modifier « ces délégués sont élus à raison de 2 par communes jusqu'à 99 habitants et 3 par commune de 100 habitants et plus » par la répartition suivante :

Délégués Titulaires :

- 1 délégué titulaire élu représentera les communes ayant une population inférieure ou égale à 399 habitants,
- 2 délégués titulaires élus représenteront les communes ayant une population supérieure à 399 habitants.

Délégués Suppléants :

Chaque commune désignera un délégué suppléant.

2/ en ramenant le délai de convocation des délégués en cas d'absence de quorum de 15 jours à 3 jours francs.

Afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions, le conseil municipal désigne ces nouveaux délégués auprès du Syndicat comme suit :

Titulaires :

- JACQUOT Alain
- LABOURIER Michel

Suppléant :

- MAILLEY Jean

6. Bornage Chemin du Stade

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de bornage du Chemin du Stade à hauteur de 1399,32 €ttc (dépense de fonctionnement), rendus nécessaires par un projet de construction dans le secteur.

7. Réfection Rue de Montperroux

L'exposé du Maire entendu, et afin d'assurer la desserte du nouveau lotissement Champonot,

le conseil municipal :

- s'engage à réaliser les travaux de Réfection de la Rue de Montperroux dont le coût est estimé à **113 130 €ht** (solution bitume) soit 135 303,48 €ttc,
- se prononce sur le plan de financement suivant :

- Subvention DGE – 25 % du ht	28 282,50 €
- Fonds libres communaux	107 020,98 €
Total ht	135 303,48 €

- sollicite l'aide financière de l'Etat.

Il est précisé par ailleurs que la partie droite en culture sera réalisée avec une bordure sans bitume.

8. Brigade de Gendarmerie Augmentation du Loyer

Suite à la proposition de la Direction de la Gendarmerie Nationale, l'Assemblée accepte à l'unanimité une augmentation du loyer de 260,16 €/an pour la brigade de gendarmerie suite aux travaux qui viennent d'être réalisés - Pose de nouvelles portes pour 4336 €ttc.

9. Secrétariat : Reconduction Temps Partiel

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée autorise à l'unanimité la secrétaire de mairie, Marie ROLLAND, à effectuer son travail à temps partiel - 80 % (28 h/hebdo) pour une nouvelle période d'un an (06/03/06 – 05/03/07) ; en précisant que, cette période sera reconduite tacitement et sans autre délibération dans la limite de trois ans.

Afin d'assurer la continuité du service durant cette période, il est autorisé l'embauche d'un 2^{ème} agent, Corinne VUILLEMENOT sur la base du temps de travail dégagé – 20 % soit 7 heures hebdomadaires.

10. Achat d'une remorque

Le Maire informe que trois propositions ont été sollicitées pour la fourniture d'une remorque Essieu 750 kgs – Basculante – 200 X 120 environ – Roues de 13. Après étude des 3 devis, l'Assemblée décide de retenir l'offre moins-disante de la Société HELL qui s'élève à 552 €ht pour le modèle équivalent : 195 x 117 x 40.

11. Utilisation Salles Communales

Après discussions, il est convenu que Gérard BRIE et André GARNIER seront désormais responsables pour la location des salles : mairie 1^{er} étage et Ex-brocante et auront ainsi en charge :

- l'accueil des utilisateurs avec remise des clés et visite des lieux,
- la récupération des clés et contrôle du bon état des lieux avant restitution de la caution.

12. Mutuelle du Personnel

A la demande du Maire, le Conseil Municipal fixe la répartition de la part Mutuelle du

personnel communal, désormais de 1,14 % au lieu de 1,08 %, comme suit :

- Part Salariale : 0,80 % (0,77 auparavant)
- Part Patronale : 0,34 % (0,31 auparavant)

13. Cache Gps Safari

Après lecture par le Maire du courrier du Comité Départemental du Tourisme (CDT), le Conseil Municipal accepte la signature d'une convention avec cet organisme ayant pour objet d'autoriser le CDT à placer une boîte aux trésors sur les parcelles de son domaine public ou privé ainsi que d'autoriser le passage des usagers sur ces mêmes terrains à proximité des sentiers de randonnées existant ou à venir pour la pratique du géocaching. Cette autorisation de passage est consentie à titre gratuit afin de garantir la pérennité du jeu mis en place par le CDT.

14. Remboursement de dégradations

Le Maire informe que le Tribunal, par jugement du 20/12/05, a condamné les trois jeunes, auteurs des dégradations sur les portes de la gendarmerie le 10/06/05, à la prise en charge complète des frais estimés par la commune à 404,30 €